

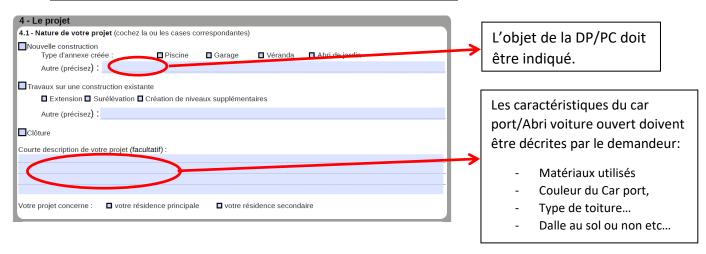
FICHE PRATIQUE : Car port / abri de voiture ouvert DPMI ou PCMI

Permis de construire ? ou Déclaration Préalable ?...

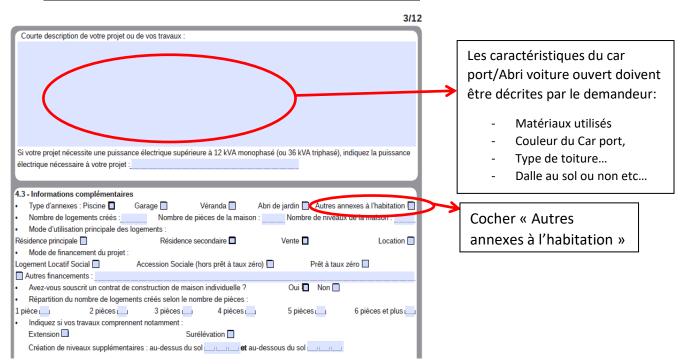
Pour connaître l'autorisation d'urbanisme à déposer, Il faut connaître l'emprise au sol de l'abri/car port et sa situation :

- Si l'emprise au sol est *inférieure ou égale à 20m*² = DPMI (**D**éclaration **P**réalable **M**aison Individuelle et ses annexes)
- Si l'emprise au sol est <u>supérieure à 20m²</u> = PCMI (Permis de Construire pour Maison Individuelle et ses annexes)
- Si le projet est en zone « U » dite « Urbaine », <u>qu'il sera accolé à la maison d'habitation</u> existante et dont l'emprise au sol est <u>inférieure ou égale</u> à 40m² (les trois conditions sont cumulatives) = DPMI
- Si le projet est en zone « U » dite « Urbaine », qu'il sera accolé à la maison d'habitation existante et dont l'emprise au sol est supérieure à 40m² (les trois conditions sont cumulatives) = PCMI

CERFA de la Déclaration préalable - P2/8



CERFA du Permis de construire - P3/8



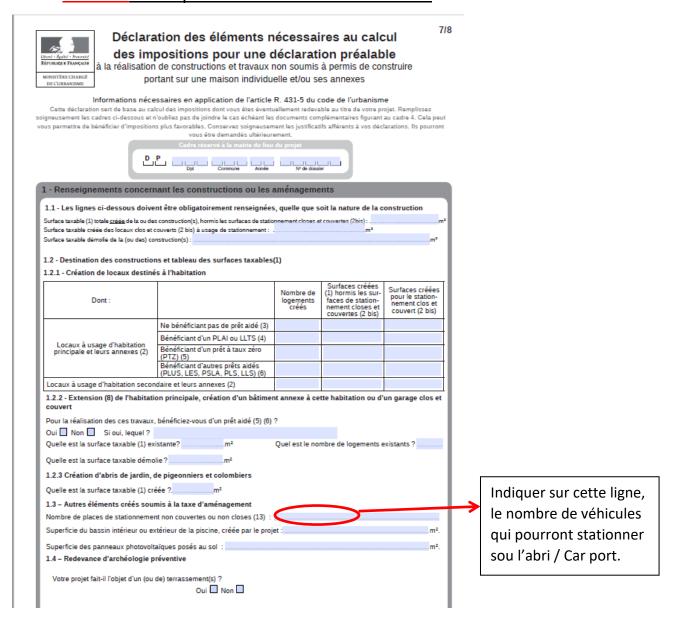
*** Par définition, un Car-port ou abri voiture <u>est couvert mais non fermé</u>.

Par conséquent <u>il n'est pas constitutif de surface taxable ou de surface de plancher</u>.

Seul le nombre de places prévues sous le carport doit être renseigné et fait l'objet d'une taxation.

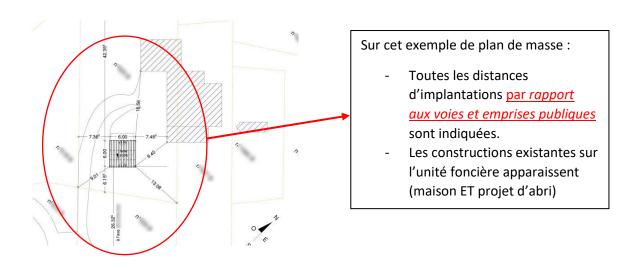
CERFA - Partie Taxes :P. 7/8 :

1 Point à compléter sur le CERFA « Taxes » :



3. Pièces à joindre à la demande :

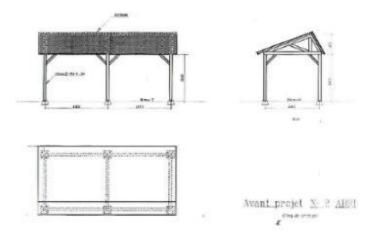
3.1 – Plan de masse - Vérifier que le <u>plan de masse fourni soit côté</u>. <u>– Toutes les distances par rapport</u> à toutes les limites séparatives et aux voies doivent être renseignées. Par exemple :



<u>3.2- Le plan de coupe</u> doit faire apparaître, d'une limite de propriété à l'autre le profil du <u>Terrain naturel Avant et Après Travaux</u>. Par exemple :

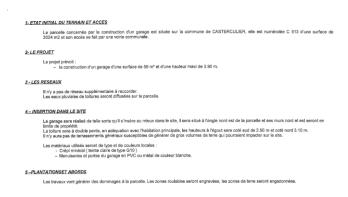


<u>3.3- Le plan de façade</u> doit représenter <u>les façades du car port / Abri voiture ouvert</u> avec les orientations :



3.4 - *** Uniquement dans le cadre de PCMI - Une notice présentant le projet :

 La notice peut se faire sur papier libre, elle doit décrire les caractéristiques du carport / Abri voiture : surface, enduit, couleur enduit, type de toiture, pourcentage de la pente de toiture, Dalle au sol ou non etc...



3.5 - Insertion graphique:

Si le pétitionnaire ne maîtrise pas les outils informatiques, le projet peut être dessiné à partir d'une photo du futur emplacement du projet.





- *Les pages 3/8 et 8/8 du CERFA, doivent être datées et visées.
- **Si l'autorisation d'urbanisme doit être au nom de plusieurs demandeurs :
- Vérifier que les CERFA <u>comportent les signatures de tous les</u> <u>demandeurs</u>.
- Aussi, la fiche « Autre demandeur » doit être fournie.